

## Alliances, alliages et compromis. De quelques enjeux politiques de la recherche collaborative

*Marc-Henry Soulet, professeur au Département de Travail social et politiques sociales, Université de Fribourg, Suisse*

Recherche-action, recherche-intervention, recherche participative, recherche partenariale, recherche collaborative, community based research, sciences citoyennes... la liste pourrait être prolongée à l'envi, ou presque, tant les pratiques de recherche qui associent chercheur-e-s et acteurs de terrain, simples usagers/ères de dispositifs, professionnel-lels chevronné-e-s ou militant-e-s aguerri-e-s, sont multiples et variées. Derrière cette variété des appellations demeure toutefois une constante : la signification pratique de la démocratisation de l'activité de chercher. Que partager en effet ? Ou plus précisément, jusqu'où partager et comment partager l'activité de recherche ? Quelles alliances établir entre chercheurs et acteurs sociaux ? Quels alliages viser entre savoirs experts et savoirs sociaux ? Quels compromis établir entre logiques de connaissance et logiques d'action ?

1

### Spécificités de la recherche collaborative

La recherche collaborative (retenons pour des raisons de commodité cette appellation englobante) s'est construite sur les écueils et les limites d'une production de connaissances endogène aux milieux sociaux, de quelque nature qu'ils soient, en raison, d'une part, de la difficulté d'atteindre une distance critique par rapport à l'action (emprise dans un réseau de relation, cadre indigène d'interrogation et limite des indicateurs internes d'observation...) faisant encourir le risque de voir ces activités se résumer à une simple justification – ou, à son contraire la dénonciation de l'existant – et, d'autre part, de la difficulté d'occuper une position hybride d'analyste et d'acteur qui présupposerait un don d'ubiquité, tout au moins, qui imposerait de faire converger chez un même individu des exigences difficilement conciliables.

La recherche collaborative suppose un appel à une externalité pour analyser (ou co-analyser) une situation indigène et, c'est un truisme que de le rappeler, implique en conséquence un dépassement des rôles usuels. Le/la chercheur-e devient multicartes, simultanément parfois et successivement le plus souvent ; son rôle évolue selon les étapes ou les moments de la recherche et suppose le déploiement de différents types de compétences renvoyant à la méthodologie de la conception, à la méthodologie de l'animation, à la méthodologie de l'enquête, à la méthodologie de l'interprétation, à la méthodologie de la médiation, à la méthodologie de la communication, à la méthodologie de la résolution de problèmes... L'ampleur et la diversité des registres sont impressionnants, et il en va de même pour les partenaires de la recherche participative :

demandeurs, négociateurs/trices, commanditaires, associé-e-s, exécutant-e-s, analystes, destinataires, décideur-e-s, enquêté-e-s, acteurs...

### Gestion différentielle des postures

Mais plus que l'étendue du spectre des rôles, l'élément crucial qui structure au premier chef la recherche collaborative, c'est la nécessaire gestion différentielle de la posture de l'autre partie supposant une socialisation sans confusion : le/la chercheur -e-n'est pas acteur, l'acteur n'est pas chercheur-e. C'est donc tout autant la coordination de ces rôles que leur non-contamination qui sont en jeu, en même temps que l'est la nécessaire capacité empathique et cognitive à comprendre et emprunter des registres de rôle de l'autre composante (i.e. être en situation d'utiliser certaines dimensions d'autres rôles mais sans en adopter la logique fondamentale). Pour chacune des parties se dessine un défi fort, non négociable : pour l'équipe de recherche, une rupture épistémologique en raison d'un engagement dans un processus délibératif structuré par un autre cadre de priorité. Ce qui signifie une forme de suspension théorique de la part du/de la chercheur-e et l'acceptation d'une problématisation plurielle, i.e. une mise en confrontation de logiques d'analyse et d'action différentes, voire contradictoires, afin de produire une connaissance mutuelle de celles-ci et leur reconnaissance pour amener une prise en compte partielle de chacune dans la logique commune d'analyse. Pour l'instance demandeuse et la collectivité d'acteurs qu'elle inclut, et ce justement en raison de la demande de changement qui justifie l'appel à des compétences externes, l'engagement – au corps défendant de certains, avec l'assentiment soutenu d'autres – dans un processus qui les dépasse et les conduit à devoir admettre, d'une façon ou d'une autre, la contrainte du résultat de la recherche collaborative dans leur propre fonctionnement.

2

### Commande formelle et intéressements

L'existence d'une commande formelle constitue la base de la recherche collaborative, de son existence comme de son déroulement. Mais émerge dès lors une autre difficulté spécifique, non pas, comme on le croit trop souvent, les risques de perversion du/de la chercheur-e et de ses savoirs, mais bien davantage la participation active de toutes les catégories d'acteurs sachant qu'en même temps s'impose l'impossible exhaustivité des parties-prenantes du dispositif investigué. Non seulement il faut résoudre, non pas méthodologiquement mais politiquement, le passage d'acteurs singuliers à des acteurs typiques, c'est-à-dire le fait de laisser sur la touche, hors du dispositif collaboratif, tout un ensemble d'acteurs concrets qui vont dès lors s'en sentir d'autant lésés, mais encore il est nécessaire de passer d'une commande provenant d'une partie des acteurs institutionnels (souvent de la hiérarchie ou de ses opposants) à l'intéressement de tous les acteurs de l'instance.

De cela, il en ressort qu'il faut toujours construire politiquement et en situation ce que peut être une recherche collaborative. En la matière, en effet, toute pétition de principe, toute décision *a priori*, toute posture solidifiée s'avère rapidement caduque, voire contreproductive. Toute recherche collaborative étant par définition contextuelle, il ne saurait y avoir de modalité prêt-à-porter, importée et imposée de l'extérieur, ce qui soumet l'équipe de recherche aux fourches caudines du devoir rester crédible dans son aura de scientificité aux yeux des acteurs alors qu'elle est contrainte de bricoler, à tout le moins d'entr'ouvrir la porte de la cuisine méthodologique de la recherche.

## Souplesse et invariants praxéologiques

Est-ce à dire pour autant que tout est négociable, que tout se joue en situation et, surtout, que tout se vaut ? Si la contextualisation – i.e. le rabattement du déroulement de l'enquête sur la situation étudiée et la dépendance de l'analyse au cadre institutionnel localisé dans lequel elle s'inscrit – oblige à une souplesse dans la posture, impose de l'adaptabilité et suppose une réflexivité exacerbée dans les procédures suivies, elle n'empêche toutefois pas l'existence d'invariants praxéologiques qui se matérialisent sous la forme d'épreuves auxquelles les parties prenantes se doivent d'apporter une réponse la plus adéquate possible. Invariants que l'on pourrait résumer sous la forme de questions très triviales : a) Sur quelles ressources endogènes (en termes de collaboration) compter et comment les intégrer sans les contrôler (sous la forme d'un bricolage adhocratique) ? b) Quelle structure formelle donner à la collaboration ? Jusqu'où d'ailleurs la formaliser (identifier les gains et les coûts du flou en la matière) ? Quelle est la nature du contrat de collaboration ? Avec qui et sur quoi collaborer ? c) Comment gérer un univers pluri-normatif (du point de vue éthique et du point de vue technique) ? Comment contenir la tension entre les vertus du détour et l'impératif de l'immédiateté ?

## Croisement des savoirs et rapports au pouvoir

Une recherche collaborative va, par ailleurs, inmanquablement, engendrer une collaboration entre savoirs internes et savoirs externes, même si, derrière l'« hybridation des savoirs » ou leur « croisement », derrière cette construction *ad hoc* d'un rapport « pacifié » entre des logiques hétérogènes, il faut ne pas négliger la persistance d'une confrontation. On assiste ainsi à la mise à l'épreuve des connaissances et compétences méthodologiques des chercheurs à l'aune des expériences ordinaires et des connaissances pratiques des acteurs de terrain conduisant à modifier les formes du rapport savoir/pouvoir. Et là, les interrogations ne manquent pas ! Quels rapports instituer entre savoirs indigènes et savoirs exogènes, sachant qu'il faut surfer sur la ligne de crête de la disqualification/reconnaissance de la pertinence des savoirs indigènes ? Que sont et que valent les savoirs accumulés à partir de l'expérience concrète ? Comment les reconnaître et les faire reconnaître ? Comment les construire et les mobiliser ? Comment également éviter qu'ils ne soient, par porteurs interposés, de simples alibis ou de banales concessions à des intérêts situés ? Comment le caractère intégral de l'expérience vécue peut-il se joindre à la nature spécialisée des savoirs scientifiques constitués ? La structure inégalitaire des acteurs et des savoirs, née de leur positionnement institutionnel respectif, peut-elle être dépassée et, si oui, pour quel profit ?

## Lucidité et capacité critique

Enfin, il ne faudrait pas négliger les effets d'une certaine symétrisation des rapports entre chercheur-e-s et population, entre expert-e-s professionnel-le-s et acteurs réflexifs. Le terme de co-production négociée, souvent utilisé dans la recherche collaborative, cache mal ce qui se joue en contexte d'extension de la « compétence à chercher ». Non seulement l'expert extérieur n'est pas le détenteur tout puissant d'un savoir autant surplombant que mystérieux puisque des acteurs endogènes y sont aussi socialisés, mais encore les acteurs connaissent le prix des informations et des savoirs qu'ils détiennent. Ils savent les usages qui peuvent en être faits et en négocient d'autant plus âprement les conditions de transmission et d'utilisation afin d'en garder le plus possible le contrôle

analytique et politique. D'où la multiplication des chartes d'éthique et des procédures du même ordre qui tendent à codifier les formes de la recherche collaborative et surtout à en baliser les contenus. Tout cela donne forme à des sciences sociales embarquées, pour reprendre la belle expression de Mathilde Bourrier formée en analogie avec l' « embedded journalism », désignant ainsi une réalité croissante de l'exercice des sciences sociales qui se doivent d'être d'autant plus lucides sur les activités qu'elles engagent pour ne pas se muer en sciences sociales ancillaires et conserver leur capacité critique. Car, il ne faudrait pas oublier que ce qui constitue la raison d'être des sciences sociales dans une recherche collaborative, c'est bien de participer à produire une lecture « désaxée » de la réalité investiguée soumettant à interrogation tant la hiérarchie de crédibilité que la structure que la proximité de l'action avec son propre déroulement et ses propres principes qui l'animent, et ce afin de favoriser l'émergence de nouvelles possibilités d'action en même temps que de nouveaux modes de compréhension de la réalité investiguée.

**Article accessible sur le site [www.recherche-action.ch](http://www.recherche-action.ch)**